

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6062**

### Intitulé

*L'accès à la certification n'est plus possible*

Mécanicien de maintenance en aéronautique option porteur

Nouvel intitulé : Maintenicien en aéronautique option porteur

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Ministère de la défense - Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air (EFSOAA)

Directeur de l'EFSOAA

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

253r Maintenance mécanique des engins spatiaux et aéronautiques

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous l'autorité d'un chef de service ou d'un chef d'atelier, le mécanicien de maintenance en aéronautique option vecteur assure et contrôle des opérations de maintenance préventive ou curative ainsi que des opérations de mise en condition technique des matériels aéronautiques de son domaine. Il travaille seul ou en équipe à différents niveaux d'intervention, dans un hangar de maintenance, en atelier, ou en piste. Il travaille conformément aux documents de référence, carte de travail, manuel de maintenance, mémento de mise en œuvre et renseigne la documentation de contrôle. Dans le cadre de son activité :

- il effectue des opérations de maintenance préventives ou curative ainsi que des opérations de mise en condition technique sur des aéronefs (avions école, de chasse, de transport, des hélicoptères ou encore des drones), des missiles ou des systèmes embarqués. Il exploite les usines de production de gaz aéronautiques (azote, et oxygène liquide) et assure le suivi et la maintenance des matériels associés (groupe de compression et de vaporisation de gaz aéronautiques, citernes, manomètres).
- il sait mettre en œuvre un aéronef en tant que seul intervenant et dans la globalité des systèmes embarqués sauf pyrotechniques.
- il participe à la fonction logistique des matériels de sa responsabilité, gère des stocks et intervient dans le conditionnement des matériels.
- il exploite et met à jour la documentation technique, éditée sur papier, microfiches ou informatisée, propose des évolutions de documentation technique.

Dans tous les cas, il travaille selon les normes et les règlements en vigueur, conformément aux documents de référence, carte de travail, manuel de maintenance, mémento de mise en œuvre et renseigne la documentation de contrôle.

Les capacités attestées relèvent de la maîtrise des opérations permettant de : - identifier l'organisation et les règles de fonctionnement de l'entreprise.

- respecter les procédures de maintenance, les consignes de sécurité et les normes d'hygiène et de travail.
- utiliser et appliquer strictement les documents de référence, carte de travail, manuel de maintenance, notices techniques, mementos de piste, instruction techniques.
- identifier les différents matériaux aéronautiques et les types de corrosion.
- utiliser les moyens mis à disposition, outillage commun, outillage spécifique, appareils de mesures.
- mettre en condition technique en piste, les aéronefs complets, les systèmes embarqués et les matériels d'environnement dans le cadre de sa spécialité.
- réaliser la mise en œuvre complète d'un aéronef en tant que seul intervenant.
- effectuer des opérations de maintenance préventive ou curative à différents niveaux d'intervention, en atelier ou en laboratoire (opérations d'entretien, de modification, de dépannage, de dépose et de pose).
- appliquer la démarche qualité.
- participer à la fonction logistique au niveau de son atelier en gérant les stocks des matériels de rechange ou produit consommables.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Unité de mise en œuvre et de maintenance aéronautique.

Emploi de technicien dans les unités de l'armée de l'air (piste d'escadron, hangar et atelier d'entretien aéronautique) en métropole ou lors d'opérations extérieures.

### Codes des fiches ROME les plus proches :

I1602 : Maintenance d'aéronefs

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composants de la certification :

La certification porte sur chacune des compétences générales, spécifiques et opérationnelles.

Les évaluations se font sous la forme :

- d'évaluation théoriques ;
- de travaux pratiques.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- Le directeur des formations de l'Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air ; - le commandant de la Division concernée ; - le directeur des études de la division ; - le chef de la section enseignement ; - le guide de stage.
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X		- Le directeur des formations de l'Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air ; - le commandant de la Division concernée ; - le directeur des études de la division ; - le chef de la section enseignement ; - le guide de stage.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 7 août 2008 publié au Journal Officiel du 27 août 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé Mécanicien de maintenance en aéronautique option porteur, avec effet au 27 août 2008, jusqu'au 27 août 2010.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau V, sous l'intitulé BE cellule hydraulique.

Arrêté publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau IV, sous l'intitulé BE cellule hydraulique.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 06 avril 2002 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau III sous l'intitulé technicien supérieur de maintenance en aéronautique : cellule systèmes hydrauliques

Arrêté publié au Journal Officiel du 21 août 1980 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau V, sous l'intitulé BE de systèmes de propulsion.

Arrêté publié au Journal Officiel du 24 février 1995 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau IV, sous l'intitulé BE de systèmes de propulsion.

Arrêté du 28 mars 2002 publié au Journal Officiel du 06 avril 2002 portant homologation des titres et diplômes de l'enseignement technologiques au niveau III sous l'intitulé technicien supérieur de maintenance en aéronautique : motoriste

Décret n°2004-171 du 19 février 2004 modifiant le Décret n°2002-616 du 26 avril 2002 relatif au Répertoire national des certifications professionnelles.

**Pour plus d'informations****Statistiques :**

environ 220 bénéficiaires par an

**Autres sources d'information :**

**Lieu(x) de certification :**

Ministère de la défense Armée de l'air  
Ecole de formation des sous-officiers de l'armée de l'air  
Base aérienne 721  
17133 Rochefort Air.

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :****Historique de la certification :**

Anciens libellés : - BE cellule hydraulique :  
intitulé homologué : technicien supérieur de maintenance en aéronautique : cellule systèmes hydrauliques (arrêté du 28 mars 2002 JORF du 06 avril 2002).  
- BE système de propulsion :  
intitulé homologué : technicien supérieur de maintenance en aéronautique : motoriste (arrêté du 28 mars 2002 JORF du 06 avril 2002).

**Certification suivante :** Maintenicien en aéronautique option porteur